République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 22/12/2020 Recu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID: 023-200067189-20201208-20201211-DE

2020/12/11

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/11

<u>Objet</u>: CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'ACHAT DE PAPIER POUR IMPRIMANTES ET COPIEURS – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N°2020/10/15B DU 27 OCTOBRE 2020.

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

<u>Etaient excusés</u>: VELLEINE-DEMAY Corinne — DUBOUIS Sandrine — FINI Alain — LAGRAVE Annick — RABETEAU Raymond — BOURDEIX Dominique — GRENOUILLET Jean-Yves — AUGUSTYNIAK Jérôme — DUGUET Pierre — PATAUD Annick.

Pouvoirs:

- 1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
- 2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
- 3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
- 4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
- 5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
- 6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
- 7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
- 8. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
- 9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances: M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants				
64	48	57				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote	
56	-	1	-	-	-	

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Vu la délibération n°2020/10/15c prise par le Conseil communautaire (ID 023-200067189-20201208-20201211-DE

2020 validant la création d'un groupement de commandes pour l'achat de papier pour imprimantes et copieurs pour lequel la Communauté de communes se porte Coordonnateur ;

Considérant le retrait de deux communes adhérentes au projet ;

Considérant la nécessité de faire apparaître les besoins annuels de la collectivité sur l'acte;

Il convient de prendre une délibération complémentaire.

M. Le Président fait état du retrait des communes de Saint Martin Sainte Catherine et Maisonnisses du projet. Il convient de corriger la convention constitutive du groupement de commandes en conséquence.

Il présente l'estimatif du besoin annuel de la Communauté de communes en termes d'achat de papier :

Désignation	Nombre de	Prix Unitaire	Prix total
	ramette	HT estimé	HT estimé
Papier blanc recyclé format A4 – 80 gr/m2	300	3,15 €	945,00 €
Papier blanc recyclé format A3 – 80 gr/m2	20	7,35 €	147,00 €

Au vu de ces nouveaux éléments, et après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → Compléter la délibération n°2020/10/15B du 27/10/2020 avec le besoin de papier ci-avant présenté;
- → Retirer les Communes de Saint-Martin-Sainte-Catherine et Maisonnisses du projet de convention;
- → Autoriser Le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande, le notifier et signer l'acte d'engagement du marché en son nom et au nom de chaque membre du groupement de commande.
- → Autoriser Le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.